

Ministère

**Culture**

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL DE CHEF DE TRAVAUX D'ART PRINCIPAL**

SESSION 2017

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission .....	3
A) Le rappel de l'épreuve .....	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de cet examen professionnel .....	4
A) Le calendrier .....	4
B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	4
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations .....	5
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) L'entretien-discussion .....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques .....	5

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

### A) Le rappel de l'épreuve

Selon les articles 5, 6 et 7 de l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys, « *l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal comporte une épreuve orale unique d'admission d'une durée de trente minutes.*

*Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.*

*Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.*

*L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat et à apprécier :*

- *ses motivations, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux chefs de travaux d'art principaux ;*
- *l'élaboration et/ou la réalisation et/ou la mise en place de projets d'établissement et/ou d'ateliers ;*
- *son expertise dans un domaine et/ou ses compétences de coordination d'équipes et/ou de projets ;*
- *son investissement dans les activités de transmission du savoir-faire au sein de l'établissement et éventuellement à l'extérieur ;*
- *ses aptitudes au management.*

*Au cours de l'entretien, le jury dispose du dossier du candidat.*

*Le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques concernant la filière des métiers d'art et sur les connaissances techniques et leur évolution.*

*Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.*

*En vue de l'entretien d'admission, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la culture.*

*En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (...) qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)*

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.*

*Seuls peuvent être inscrits sur cette liste les candidats qui **ont obtenu une note**, fixée par le jury, qui **ne peut être inférieure à 10 sur 20** ».*

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Guillaume D'ABBADIE, administrateur civil hors classe, adjoint au directeur, chargé des archives de France, délégué à la coordination et au pilotage des services publics d'archives, service interministériel des archives de France, direction générale des patrimoines.

Membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Christophe BONNISSENT, attaché d'administration de l'État principal, adjoint au chef du département du recrutement, de la mobilité et de la formation, chef du bureau des métiers, de la mobilité et des recrutements spécifiques, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, secrétariat général ;
- Madame Aline CYMBLER, cheffe de travaux d'art principale, cheffe de service des ateliers muséographiques, direction médiation programmation culturelle, musée du Louvre ;
- Madame Marlena GORGE, attachée d'administration de l'État principale, secrétaire générale, cité de l'architecture et du patrimoine ;
- Madame Valérie JONCA, cheffe de travaux d'art principale, directrice du département de la création et de la production, cité de la céramique de Sèvres et Limoges.

## 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnel

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 17 octobre au 21 novembre 2017
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 2 février 2018 au plus tard
Dates des épreuves orales	Les 6, 9, 10 et 11 avril 2018
Réunion d'admission	Le 11 avril 2018

### B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet. La lettre tirée au sort est la lettre F.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.



### 1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Le jury relève que la démarche de RAEP a été bien comprise et assimilée en règle générale au vu des dossiers examinés.

Il signale que la démarche progressive d'acquisition des compétences gagnera à mieux apparaître, les candidats ayant tendance à tout mettre sur le même plan.

Il indique que la réalisation professionnelle présentée sur deux pages en fin de dossier de RAEP est très souvent pertinente. Les difficultés surmontées à cette occasion peuvent être mieux documentées.

### 2) La présentation du parcours professionnel

Le jury signale l'importance de cette séquence pour l'évaluation des candidats. Le parcours professionnel et les motivations sont en général bien présentés. L'expérience professionnelle doit être plus développée autour du noyau d'expertise et du cœur de métier du candidat en lien avec l'évolution professionnelle attendue en cas d'accès au nouveau grade.

### 3) L'entretien-discussion

Le jury considère que les candidats gagneront à révéler d'emblée leur vraie personnalité; à montrer leur capacité à prendre position de manière argumentée, enfin, en lien avec l'accès au nouveau grade, à préciser leurs ambitions professionnelles qu'elles tiennent à la prise de responsabilités hiérarchiques nouvelles, à la conduite de projets transverses ou à une démarche d'ampleur en faveur du rayonnement des métiers d'art.

### 4) Les remarques générales sur l'oral

Le jury précise que les candidats sont attendus sur leur connaissance de leur institution : son organisation, son fonctionnement, son environnement et ses enjeux stratégiques. Les candidats doivent montrer leur capacité à travailler en transversalité; à transmettre leurs savoirs et à être force de proposition au sein de leur filière. Pour ce faire, les candidats doivent illustrer leurs propos par des réalisations concrètes.

## III. Les statistiques

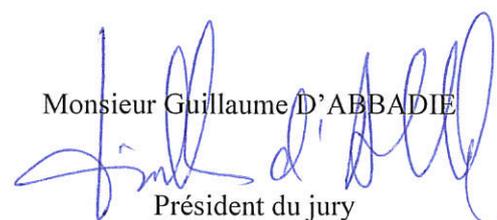
Nombre de postes offerts à cette session : 5.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	28	18	18	2
Femmes	20	13	13	3
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>5</b>

Seuil d'admission : 16 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 18 sur 20.

Monsieur Guillaume D'ABBADIE



Président du jury